



REPUBLIQUE
FRANCAISE

Département de
l'Yonne

Mairie de

Quenne

2 Rue des
Pluvignons
89290 QUENNE

ARRÊTE MUNICIPAL
N° 2025-04-01
INTERDICTION STATIONNER

Place Anne Prot
Partie façade ÉGLISE

EN RAISON DES TRAVAUX
sur les façades de l'église

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;
VU le code de la route notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

CONSIDÉRANT les travaux sur les façades de l'église de la Commune de Quenne et la pose des échafaudages.

ARRÊTE

- Article 1 :** **A compter du 15 avril 2025 et jusqu'à la fin des travaux** le stationnement sera interdit sur **la place Anne Prot aux abords de l'Eglise**, sauf pour les entreprises intervenantes sur le chantier.
- Article 2 :** La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.
- Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Quenne.
- Article 5 :** Conformément à l'article R102 du Code des Tribunaux Administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de la date de notification et de publication.
- Article 6 :** **La Commune de Quenne, M.** le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Auxerre et l'Entreprise MORESK de Joigny 89 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quenne, le 14 avril 2025

Le Maire,
Francis HEURLEY

